

**Bulletin de don à renvoyer à :**

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/55382](http://www.fondation-patrimoine.org/55382)

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la grange-étable de Saint-Michel de Cours à BELLEFONT – LA RAUZE (46090) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Grange-étable de COURS (46090) »**

**Mon don est de ..... Euros, et je bénéficie d'une réduction d'impôt** (la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
- **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

**de l'Impôt sur le Revenu** **OU**  **de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune** **OU**  **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations figurant sur le chèque (nom et adresse de l'émetteur).**

NOM ou SOCIETE : ..... Adresse : .....  
..... CP Ville : .....

Le bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Sur le territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, le hameau de Saint-Michel de Cours, qui compose la commune lotoise de Bellefont – La Rauze, détient un bâtiment rural emblématique du terroir, en l'occurrence une grange-étable datant de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

En effet, une étude dendrochronologique de sa charpente évalue son édification à la fin du Moyen Âge ; sur ses cinq fermes en place, quatre sont constituées de bois coupés et mis en œuvre autour de 1490 (seule la quatrième ferme et un arbalétrier courbe sont datés, quant à eux, du XVIII<sup>e</sup> siècle). Ainsi, la charpente de cet édifice est représentative d'une technique ancienne, qualifiée de « cruck » ou de « charpente à courbes », où sont employées de longues pièces de bois courbées ou coudées (dénommées arbalétriers) sur lesquelles reposent les pannes portant la couverture. Descendant d'un seul trait du faitage jusqu'à la base des murs, les arbalétriers reposent sur des supports en pierres noyés dans la maçonnerie. L'assemblage étant assuré par une petite pièce transversale disposée sous la panne faîtière et qui traverse les arbalétriers, il s'agit d'un joug sommital. Ce système constructif autoportant est stable, résistant, simple à mettre en place tout en étant utile avec un espace de stockage plus important grâce à l'absence de charpente triangulée.

Aujourd'hui, ce monument souffre de l'usure du temps et nécessite une restauration traditionnelle de ses maçonneries, de sa charpente et de sa couverture. Devant le coût conséquent mais indispensable de cette opération prioritaire de conservation et de valorisation d'un patrimoine d'exception, **vous pouvez apporter votre soutien grâce à cette souscription en faveur de la grange-étable de Saint-Michel de Cours.**